Le Courrier des Opelousas.

VOL. 2. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 2 DECEMBRE, 1854. No. 52.

Le Courrier,

Journal Officiel de la Paroisse St. Landry.

Publié tous les Samedis matin par
JOEL H. SANDOZ & ANDRE MEYNIER.

OPELOUSAS:
SAMEDI MATIN, 2 DEC. 1854.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer Mr. E. North Cullom, comme candidat pour la place d'Avocat de District, pour le 15e District Judiciaire de cet Etat, à l'élection de Novembre 1855.
Opelousas, 25 Novembre 1854.

A NOS LECTEURS.

Le présent numéro termine la seconde année d'existence du *Courrier des Opelousas*. Nous profitons de l'occasion pour remercier le public en général et nos amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils nous ont accordé jusqu'à ce jour et que nous essayerons de mériter de plus en plus.

☞ Nous apprenons que le Bureau des Terres sera ouvert lundi prochain.

Les prochaines ventes.—C'est aujourd'hui le jour régulier des ventes de Shérif, devant la Maison de Cour, à 11 heures.— Cinq esclaves, ainsi que deux morceaux de terre, seront vendus par cet officier.

On offrira également aujourd'hui, au même lieu, un superbe morceau de terre, de 20 arpents, situé à proximité de notre village, et ce, à des conditions très avantageuses.

M. Gaberel, encanteur, vendra, mardi prochain, au Bois Mallet, une habitation établie, un nègre, chevaux, bêtes à cornes, un fonds de magasin, &c.

Pour les particularités de ces diverses ventes, voir aux avis, dans une autre colonne.

Cour de District.— Comme nous le disions dans un de nos précédents numéros, c'est après-demain, le 4 courant, que la Cour de District de la paroisse St. Landry sera en session dans notre ville, sous la présidence du juge Albert Voorhies.

LICENCES OU NON LICENCES.

C'est après-demain, lundi, 4 courant, qu'en vertu d'une loi de notre législature d'Etat, les votans de la ville des Opelousas seront appelés à décider s'il doit être délivré des licences aux cafés et cabarets, pour la vente des liqueurs spiritueuses, pendant un an, à partir du 1er. janvier prochain. La question des licences a tellement été débattue par les journaux et les votans eux-mêmes que nous nous abstenons de rien dire, de crainte de tomber dans des répétitions. Nos concitoyens savent donc à quoi s'en tenir au sujet du vote qu'ils ont à donner après-demain. Qu'ils fassent.

☞ Nous avons à notre bureau un échantillon du sucre fait sur l'habitation de Mr. Joseph Béraud, du Bayou Têche, en cette Paroisse. C'est un des plus beaux sucres que nous ayons vus cette année. Nous devons ajouter que tous les échantillons que nous avons vus sont magnifiques. On sait, d'ailleurs, que le sucre est généralement beau cette année; il est en outre d'une fabrication facile, mais la canne rend peu.

Course.—Une course d'un mile, pour chevaux créoles, aura lieu demain sur le chemin de course de F. Pitre, à quatre miles à l'Ouest de notre village.

Une autre course semblable aura lieu dimanche prochain, le 10, sur le même chemin.

L'argent n'est qu'une marchandise.—La législature du Maryland vient d'abolir les pénalités portées contre l'usure. L'argent, suivant elle, n'est qu'une marchandise que chacun est libre de vendre aux taux qu'il lui convient; tant pis pour ceux qui achètent trop cher. Le taux régulier, pour les affaires commerciales, restera fixé comme par le passé à 5 pour cent.—*Meschacébé.*

Bateaux de sauvetage.—Le sinistre de l'*Arctic* a ouvert les yeux aux armateurs et aura au moins, à côté du deuil qu'il a causé, le bon effet de faire prendre à ces derniers de plus grandes précautions pour le salut des voyageurs qui se confient à leurs navires. M. Collins vient de charger M. Joseph Francis, de New-York, de lui construire immédiatement cinq chaloupes insubmersibles pour chacun des steamers de la ligne américaine. Ces chaloupes sont faites en tôle et ont été inventées par M. Francis. Elles tiennent admirablement la mer, même par le plus gros temps. Les canots de chaque steamer pourront contenir 400 personnes avec de l'eau et des provisions pour plusieurs jours.—*Abeille.*

Origine de la loi du lynch.—La loi du lynch nous vient du comté de Piémond, Etat de la Virginie. Elle date de l'époque où cet Etat était notre frontière dans l'Ouest. Les habitants du comté de Piémond n'ayant aucune justice organisée parmi eux, furent contraints d'établir une loi sommaire pour réprimer les crimes nombreux qui se commettaient dans ces contrées peu civilisées. Parmi les habitants se trouvait un homme du nom de Lynch, lequel jouissait d'une réputation générale pour sa justice, son impartialité et son habileté. On l'avait surnommé le juge Lynch, et c'est devant lui qu'on conduisait tous les accusés, qu'il jugeait en dernier ressort et ses jugements sans appel, étaient exécutés aussitôt qu'ils étaient rendus.

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.

Le succès du chemin de fer des Opelousas est maintenant établi d'une manière définitive et ne saurait plus être contesté. Le transport des voyageurs et du fret par cette voie est déjà considérable. Voici ce que le train d'hier a apporté à Alger:

13 boucauts de sucre, consignés à Toledano & Taylor.
61 barils de mélasse, à Toledano & Taylor.
40 boucauts de sucre, à Camack, Syms & Co.
50 barils de mélasse, aux mêmes.
20 boucauts de sucre, à Buchanan, Carroll & Co.
100 barils de mélasse, aux mêmes.
50 boucauts de sucre, à Hewitt, Norton & Co.
104 canards de cour, à LeBlanc.
1860 canards de cour, à Raymond Knight.
970 douzaines d'œuf, à Eugene Legenor.
12 oies sauvages, à ordre.
1 lot de dindes, à ordre.
1 cage de poules, à ordre.
40 canards sauvages, à ordre.
14 balles de mousse, à E. Shiff & Co.
[*Abeille du 22 Nov.*

☞ Il était mort du choléra, en France, aux dernières dates, 88,626 personnes.

LES ETATS-UNIS.

La grandeur politique de la république des Etats-Unis, est connue par le monde entier, et c'est avec raison que l'on s'étonne de la marche inouie de ce peuple, qui, profitant si bien des leçons du passé, utilisant l'expérience des nations qui l'ont précédé sur cette terre, a franchi en quelques années un espace qui reste encore à parcourir des sociétés, en route cependant depuis bien des siècles.

Mais si notre gouvernement et ses magnificences sont connus partout, la majorité est loin de savoir quelles sont les ressources que Dieu a prodiguées à notre sol; elle ne sait pas que notre terre est d'une richesse telle, qu'il n'est pas étonnant qu'elle ait attiré à elle tant de millions d'âmes, tant de travailleurs.

Ici la terre est bien une mère qui paie, et généreusement, le labeur de chacun de ses enfants.

Un homme distingué, M. J. B. De Bow, vient de faire sur notre pays, sur ses richesses productives et produisantes, un travail des plus intéressants, et c'est sur ses données que nous écrivons le présent article.

Nous avons 113,000,000 d'acres en culture ou 110,000,000 occupés, ou environ la sixième partie du territoire de la République.

Cette étendue est morcelée en 1,448,000 fermes, occupées par des propriétaires, ayant chacun un intérêt distinct, avec $3,500,000,000 converties en maisons d'exploitations, instruments, &c.

Quel autre pays au monde peut montrer de semblables résultats!

En ajoutant l'intégralité des possessions du Sud, le montant du capital, affecté à l'agriculture en Amérique, serait de $5,000,000,000.

Le bien-être physique d'un peuple influe beaucoup sur ses progrès sociaux. Aux Etats-Unis, les quatorze quinzièmes des familles ont des maisons à elles, tandis que, dans la Grande-Bretagne, les six septièmes seulement jouissent de cette faveur.

En comparant les diverses sections de l'Union, il semblerait que les territoires renferment le plus de maisons, en proportion de la population: le Sud vient ensuite, puis la Nouvelle-Angleterre et enfin le Nord. Les familles les moins nombreuses sont dans les territoires; dans la Nouvelle-Angleterre, elles le sont encore moins que dans le Nord et dans le Sud.

En abordant l'éducation du peuple, nous trouvons que 2,150,000 garçons et près de 1,900,000 filles suivent les cours des écoles, pensions et collèges, c'est-à-dire un cinquième de la population libre.

La proportion en Angleterre et dans le pays de Galles, est de un sur dix-huit; en Russie, de un sur soixante-sept. La quantité de personnes blanches, âgées de plus de vingt ans, qui, aux Etats-Unis, savent lire et écrire, est de 1,053,200, un douzième environ des personnes de cet âge.

En Angleterre et dans le pays de Galles, dans l'espace de trois ans, la moitié des personnes qui enregistrèrent leurs mariages, était incapable de lire ou d'écrire.

En comparant les diverses sections des Etats-Unis, sous le rapport de l'éducation, nous voyons que, dans la Nouvelle-Angleterre, tandis qu'un adulte sur 375 environ ne sait ni lire ni écrire, dans les Etats du Centre, deux sur cent ne le savent pas; dans les Etats du Sud, neuf sur cent; dans les Etats du Sud-Ouest, huit; dans ceux du Nord, neuf; dans ceux du Nord-Ouest, seize.

L'étendue des vallées de l'Ouest a été calculée comme suit:

	Milles carrés.
Vallée de l'Ohio,	200,000
Mississipi,	180,000
Missouri,	500,000
Bas Mississipi,	330,000
Total,	1,210,000

La circonférence de ces vallées est de 5,100 milles, et la portion de l'Union y incluse, comprend New-York, la Pennsylvanie et la Virginie ouest; le Kentucky, le Tennessee, l'Alabama, le Mississipi, la Louisiane, l'Arkansas et le Missouri; les Illinois, l'Indiana et l'Ohio; le Michigan, l'Iowa et le Wisconsin dont la population totale peut être évaluée de 10 à 12,000,000.

De 1800 à 1810, la population de la vallée a doublé. En moins d'un demi-siècle, sa population a crû vingt fois d'autant, ce qui montre, qu'en moyenne, elle double tous les douze ans. La moyenne de densité, par mille carré, est maintenant entre dix et douze.

Si la population était aussi dense que celle de la Grande Bretagne, il y aurait assez d'espace dans l'intérieure seulement des Etats, pour 300,000,000 d'individus.

M. Calhoun, dans son grand rapport sur la convention de Memphis, enflammé par la magnificence du thême qui lui était offert—une population se pressant jusqu'aux limites des Montagnes Rocheuses—un tonnage augmenté de trente fois autant en trente années—un commerce égalant déjà toutes les exportations et importations étrangères des Etats-Unis ensemble— trois cents millions de dollars, s'écrie en commençant:

"En portant les yeux sur un avenir peu éloigné, où cette immense vallée,— renfermant dans ses bornes un million deux cents mille milles carrés, située, dans toute son étendue, sous la zône tempérée, et occupant une position intermédiaire entre les océans Atlantique et Pacifique, sans rivale pour la fertilité et la variété des produits, occupée sur différents points par un puissant cours d'eau, en comprenant ses tributaires, et qui entretient une navigation de plus de dix mille milles, avec une côte double de longueur en comptant les deux rives, —sera remplie de population, où ses ressources seront entièrement développées, l'imagination recule, n'osant essayer de supputer la grandeur de son commerce.

"Après ces détails fatigants, élevons-nous à des calculs qui peuvent être d'un vif intérêt. Pouvons-nous raisonnablement calculer l'augmentation de la population des Etats-Unis dans cent ans? Si cette augmentation est aussi grande que dans les soixante dernières années, nous aurons 497,000,000."

Disons-le, cette supposition d'augmentation de la population des Etats-Unis, en proportion des dernières années, ne nous paraît pas seulement vraisemblable, mais certaine. Bien plus, nous avons la conviction que le flot de l'émigration transatlantique—à moins qu'une politique mesquine, anticivilisatrice n'en arrête l'élan— doublera triplera, décuplera, pendant les prochaines années. Pour soutenir pareille opinion, nous n'avons qu'à transporter le lecteur en Europe; ce qui s'y passe est la garantie de notre avenir. Les dissensions politiques, les fureurs aveugles du despotisme, et, par dessus tout, le déchet de propriété foncière seront les causes directes, incalculables de cet accroissement de population en Amérique.

Répétons ici une grande vérité. L'Europe, après avoir dégorgé toutes ses richesses naturelles, après avoir tiré de son sol tout ce qu'il pouvait rendre, après avoir été seignée aux quatre veines, l'Europe meurt de consomption. La propriété y tombe, chaque jour, de valeur, elle rapporte à peine un et demi pour cent, et si ses populations viennent à nous, c'est qu'elles ne peuvent plus se suffire à elles-mêmes, c'est que la patrie ne leur donne pas le pain, après leur avoir donné la vie.

La terre a ses affaissements comme le corps humain. La substance génératrice crée l'humus fécond à sa surface; il se développe, il produit, il produit encore, et puis il s'appauvrit, il décroît, il se dessèche, il se stérilise, il meurt enfin.

Chaque terre a eu son tour de richesse territoriale, de fécondité du sol; notre tour est venu.

Les trésors qui sont sous nos pieds sont incalculables, ils dépassent toutes les prévisions, ils répondront aux espérances qui semblaient les plus exagérées.

Si la nature est neuve, elle possède toute sa vigueur, il ne faut qu'un peu de travail pour obtenir d'elle des merveilles.

Nous avons place, chez nous, pour des centaines de millions encore, nous tenons la corne d'abondance qui peut déverser sur eux d'incroyables richesses. A nous donc, tous les travailleurs, à nous tous ceux qui souffrent, à nous tous ceux qui n'ont pas d'asile, qui n'ont pas de pain. Ici, ils trouveront un toit, des moissons, une patrie.

En face de ces prodigalités de notre nature, ne serions-nous pas mille fois coupables, si nous allions tromper son vœu, si nous cédions aux conseils d'insensés qui ne comprennent pas les bienfaits de l'immigration, qui ne voient pas qu'elle est notre force, que grâce à elle, nous n'aurons pas besoin d'attendre l'action du temps, que, grâce à elle, notre Union deviendra, en peu d'années, un colosse, qui fera l'admiration du monde entier, un colosse qui aura, pour ainsi dire, surgi de terre, comme ces palais merveilleux que les fées des contes arabes font sortir du sol, par un coup de baguette.

Encourageons donc, par tous les moyens possibles, cette immigration créatrice, appelons à nous les hommes de toutes les castes, et, pour qu'ils nous répondent, pour qu'ils gagnent nos rivages, qu'ils sachent bien que nous tenons toutes nos promesses, et que celui qui est entré dans notre famille, y est traité en frère, qu'il y jouit de la plus parfaite égalité.

Dieu nous a donné les moyens d'être la plus grande nation du monde, permettrons-nous à des sectaires, énivrés par la cupidité, de détruire l'œuvre de Dieu?—*Courrier.*

CONVENTION ENTRE LES ETATS-UNIS ET LA RUSSIE.

Voici le texte de la convention qui a été conclue récemment entre les Etats-Unis et la Russie. Elle se compose de quatre articles.

Art. 1. Les deux hautes parties contractantes reconnaissent comme permanens et immuables les principes suivans, savoir:

1o. Les libres navires font les libres marchandises, c'est-à-dire que les effets et marchandises appartenant aux sujets ou citoyens d'une puissance ou d'un Etat en guerre, sont garantis contre toute saisie et confiscation, s'ils sont trouvés à bord de navires neutres, à l'exception bien entendu de contrebande de guerre.

2o. Les biens des neutres, à bord d'un navire de l'ennemi ne sont pas sujets à la confiscation, à moins qu'ils ne soient de la contrebande de guerre. Les parties contractantes s'engagent à appliquer ces principes au commerce et à la navigation de toute puissance et de tous les Etats qui consentiront à les adopter de leur côté comme permanens et immuables.

Art. 2. Les deux hautes parties contractantes se réservent d'en venir à un arrangement ultérieur, selon que les circonstances l'exigeront, relativement à l'application et à l'extension à donner, s'il le faut, aux principes énoncés dans le premier article. Mais elles déclarent à partir de ce moment qu'elles prendront les stipulations convenues dans le dit article 1er, comme règle, toutes les fois qu'il s'agira de juger des droits des neutres.

Art. 3. Il est entendu par les hautes parties contractantes que toutes les nations qui consentiront ou pourront consentir à adhérer aux règles du premier article de cette convention, par l'engagement formel de les observer, jouiront des droits résultant de cette adhésion comme pourront un jour, en les observant, les deux puissances qui signent cette convention. Elles se communiqueront mutuellement le résultat des mesures qui seront prises à ce sujet.

Le quatrième article a rapport à l'échange des ratifications. La convention, conclue le 22 juillet dernier, a été ratifiée à Washington le 31 octobre; et le président l'a annoncé par une proclamation le 2 de ce mois.

Il est remarquable avec quelle irrévérence les Parisiens traitent les peuples étrangers.
Les usuriers sont tous des Juifs;
Quand les usuriers sont chrétiens, on les appelle Arabes;
Certains voleurs qui font un coup bien connu des garçons de caisse sont qualifiés d'Américains;
Les créanciers implacables sont des Anglais;
Les gens de peu d'éducation sont des Savoyards;
Les gens ignares sont des Welches;
Les gens laids de vilains Chinois;
Les partisans outrés du vin des Polonais;
Les mauvais sujets des Cosaques;
Et les vagabonds des Bohêms;
Tous les portiers ne sont pas Suisses, mais tous les Suisses sont portiers;
Je n'ose même faire allusion à ce que la langue populaire baptise du nom de Prussien;
La race des applaudisseurs gagés, qu'on nomme chevaliers du lustre, prend aussi le nom de Romains;
Enfin, les honorables industriels qui font profession de tricher au jeu sont des Grecs.
(*Illustration.*)

Un étranger pour les jolies femmes.—Un usage assez absurde dans les mœurs américaines, est qu'une dame n'adresse jamais la parole à un gentleman qui ne lui aura pas été présenté. Plusieurs dames sont tellement esclaves de cet usage, qu'elles en sont elles-mêmes les victimes. Voici une anecdote que raconte à ce sujet le *Transcript* du Massachusetts:

Deux jeunes mariés se rendirent dernièrement à un spectacle de *Lanterne Magique*. La foule était grande, et un jeune fashionable parvint à s'asseoir, dans la salle, auprès de la jeune et jolie mariée. Pendant la représentation, la salle fut plongée dans une obscurité complète, et le galant en profita pour saisir et presser tendrement la main de sa voisine, trop effrayée pour se délivrer ensuite. Ce léger triomphe enhardit le galant, qui posa ses lèvres sur les joues brûlantes de la dame. Celle-ci, pour échapper à des baisers sans fin, appela son mari.

—Oh! John!
—Quoi? répondit le mari.
—Le monsieur qui est à côté de moi ne fait que m'embrasser.
—Oh! oh! dit John, qui est un citoyen très pacifique, dis lui de te laisser tranquille.
—Non, John, c'est à vous de le lui dire.
—Dis le lui toi-même, Mary; tu as une bouche comme moi.
—Non, John, je ne puis parler à cet homme, il ne m'a pas été présenté et *c'est un étranger pour moi!*

Pendant ce colloque, l'étranger continuait à embrasser la jeune dame qui préféra le laisser faire plutôt que de lui adresser la parole.

Proverbes russes.—Voici quelques proverbes russes qui viennent de paraître dans le *Foreign Litterary Magazine*. Le docteur J. Altmann les a recueillis lui-même dans le pays:

L'ours n'attrappe pas ce qu'il veut, mais ce qu'il peut.—Les mots menacent mais les poings frappent. —En tirant la corde, la cloche sonne.— La saison épargne le moineau et amène le rossignol à la cage. —Le courage couvre le brave mieux que le bouclier ne couvre le lâche.— L'amitié que le clou contracte pour le marteau se témoigne par des coups.—Celui qui se ruine apporte la famine dans son voisinage.— L'huile est aussi nécessaire à la lampe que la mèche.—L'écureuil se défend par son agilité, l'ours par sa force.—On peut seller la truie, mais non pas la monter.—On apprend plutôt à manger le pain qu'à le gagner.—Le brigand vole un or inutile, le médisan vole les cœurs chaleureux.—La mer se rit de l'amitié du vent, mais le pilote s'en soucie.—L'envie ne voit que le pont et n'aperçoit pas les marécages au dessous.— Nous avons tous deux bien ramé, dit la mouche au batelier, après avoir passé le bac.—Le czar ne demeure pas dans la hutte du pauvre, car il en ignore la détresse.— Le bon conseil n'est bien placé que dans la bouche de l'homme vertueux.—Avec un filet on attrape des poissons, mais pas des faucons.— Il vaut mieux mendier que voler, et travailler que mendier.—Le knout danse agréablement sur le dos du voleur, mais le voleur ne tient pas le violon.—Le ventre à un œil pour le pain, même lorsqu'il est dur, mais il n'a pas d'oreille pour le conseil même le plus doux.

Serpent humain.—De plus fort en plus fort, nous trouvons dans les colonnes du *Glascow Daily Mail*, le fait suivant: "Madame Hunter, de Brax Woods, a rendu un animal extraordinaire. Depuis six ans elle éprouvait, dans l'estomac, de vives douleurs qu'aucun remède médical n'avait pu guérir, et qui ont cessé aussitôt après qu'elle a eu rendu ce monstre. Cet animal a six pouces de long sur trois de circonférence. Il a une tête de chat, n'a ni pattes ni yeux, et sa queue est fourchue. Son corps est plat, couvert de petites écailles et rayé comme une sangsue. Il a, autour des épaules, une membrane-collier d'une forme toute particulière. La couleur de ce serpent humain, est brun foncé et son nez seul est blanc. Madame Hunter est âgée de 55 ans.

Accident au Railroad des Opelousas.—Jeudi, dernier, le convoi du railroad des Opelousas, partit du Bayou Lafourche avec plusieurs wagons pesamment chargés de sucre. Le poids de ce chargement était si fort que ces wagons ont fait fléchir les rails en passant au milieu des tourbes des prairies tremblantes. D'après les renseignements que l'on nous communique, il paraît que ces wagons sont restés dans ces tourbes et sont probablement perdus corps et bien. Personne n'a été victime de cet accident, heureusement.—*Avant Coureur.*

Le roi de Bavière devant la Cour de New-York.—Un procès a été intenté devant la Cour Suprême de New-York, au nom de Maximilien II, roi de Bavière, qui réclame de M. Jacob Meustader, marchand de New-York, la somme de $12,000, montant des avances faites par Sa Majesté audit J. M., pour l'établissement d'une fabrique de soieries, il y a 6 ans.

L'Arctic.—La goëlette *Lilly Dale*, arrivée récemment à St Johns, New Brunswick, a rencontré en mer deux canots de l'*Arctic*, mais ils étaient vides!

ANGLAIS ET FRANÇAIS.
Sympathies Americaines.

Personne n'ignore, même en Europe, que dans la lutte que soutient aujourd'hui le czar, contre trois grandes puissances, les sympathies du peuple américain sont acquises à la Russie. Nous avons déjà à plusieurs reprises, expliqué cette apparente anomalie. Les Américains en formant des vœux pour le succès des armes russes, cèdent malgré eux, à l'effroi que leur inspire l'alliance anglo-française. Ils n'ont rien à appréhender du czar, mais ils craignent que les alliés, après avoir triomphé de l'autocrate, ne s'occupent des affaires du continent occidental et ne cherchent à entraver la grandeur croissante de l'Union.

Ces alarmes sont exagérées. Il n'est pas probable que la France et l'Angleterre se coalisent contre les Etats-Unis; le commerce a tellement confondu leurs intérêts avec les nôtres qu'un conflit avec les Etats-Unis porterait un coup funeste à leur prospérité. La France n'a pas de plus riche marché que les Etats-Unis, et l'Angleterre a besoin de nos cotons et de quelques autres de nos matières brutes, sans lesquelles ses manufactures deviendraient inutiles.

Mais si les Américains penchent en faveur du czar, ils ne peuvent s'empêcher d'admirer la valeur des alliés et de leur rendre, sous ce rapport, pleine justice. La presse semble accorder la palme aux Français, dont l'irrésistible impétuosité a décidé de la journée de l'Alma. Voici ce que nous lisons dans l'*Union* de Washington:

"Bien que nous différions de la plupart des écrivains anglais sur les causes de la guerre qui existe actuellement entre les Anglo-Français et les Russes, il y a dans la bataille d'Alma quelque chose qui a réveillé notre orgueil et qui nous a rappelé un des côtés de la révolution américaine. Nous avons songé en lisant le récit de ce sanglant combat, à Franklin et à Lafayette, aux secours envoyés par la France aux colonies américaines, pour les aider à conquérir leur indépendance, aux exploits de nos défenseurs qui combattaient dans nos rangs.

"Nous voulons parler des brillantes manœvres des Français en présence des Russes au mois de septembre dernier, de cette ardeur martiale et de cet enthousiasme qui leur ont donné l'avance sur leurs alliés, plus froids et plus prudents. Nous devons des remerciements à la nation française pour les services qu'elle nous a rendus autrefois, et pour les sympathies qu'elle nous a toujours témoignées. Nous nous rappelons ce qu'elle a fait pour nous à l'heure du péril et nous devons invoquer le ciel pour ses soldats, quelle que soit notre pensée sur les différends qui ont amené les Anglais et les Français à se coaliser contre l'autocrate du Nord. Il n'y a pas un Américain qui, en se rappelant les campagnes de Napoléon, n'admire la valeur française; il n'y a pas d'Américain qui ne soit transporté d'enthousiasme en entendant le glorieux air de la Marseillaise.

"....Il y a en outre une grande différence dans l'attitude de la France et celle de l'Angleterre, vis-à-vis des Etats-Unis, depuis que la Crimée a été envahie. Dès que le *London Times* a eu appris la fausse nouvelle de la prise de Sébastopol, il s'est empressé de lancer de loin son tonnerre contre l'insolente Amérique. De sourdes menaces avaient déjà été proférées au parlement. Lord Clarandon avait même laissé échapper un mot dont il dut s'excuser plus tard auprès de M. Buchanan. Le *Times*, pensant que c'en était fait de Sébastopol, a dit que l'Angleterre s'occuperait de l'Amérique quand elle aurait fini avec les Russes, et qu'elle lui apprendrait en même temps à vivre et à apprécier les merveilles de la vapeur.

"La France, elle, trompée comme l'Angleterre, au sujet de Sébastopol, n'a point, au milieu de son enthousiasme, insulté et menacé les Etats-Unis. La presse française n'a pas non plus imité le *Times* et suivi son lâche exemple. Beaucoup des amis de notre pays, en France, ne peuvent plus s'exprimer librement dans la presse; mais ceux mêmes parmi les publicistes qui reflètent l'opinion du cabinet, se sont bien gardés de copier les vulgaires allures de John Bull. Ils respectent le sentiment national de la France. S'ils ne peuvent ou s'ils ne veulent nous louer, ils nous laissent au moins tranquilles.
(*Abeille.*)

LE VENDREDI.

Ce jour que toutes les populations regardent avec un effroi superstitieux, et dont elles paraissent redouter l'influence fatale, assez, pour ne point entreprendre de nouvel œuvre, mérite que nous l'examinions au moins un moment. Chez les catholiques, pour lesquels il est un jour de salut, il devrait être moins craint que parmi les autres religions et l'est certainement d'avantage. Comment le vendredi s'est-il enveloppé de tant de terreurs, nous ne saurions le dire, pas plus que nous ne pourrions expliquer la peur qui saisissait les Romains à l'aspect d'une couleuvre traversant la route; et celle qui épouvante encore tant de bonnes femmes, sinon tant d'hommes, au cri du hibou ou de l'orfraie. Quelques souvenirs historiques de ce pays réconcilieront, avec le vendredi, qui n'est pas plus maudit que les autres jours de la semaine, les esprits les plus récalcitrans.

31 oût 1492, vendredi. Christophe Colomb met à la voile pour les grandes découvertes.
12 octobre, 1492, vendredi, il découvre terre.
4 janvier 1492, vendredi, il repart pour l'Espagne et y annonce son succès.
15 mars 1493, vendredi, il arrive à Palas.
22 novembre 1493, vendredi, il arrive à Hispanola, dans son second voyage.
13 juin 1494, vendredi, il découvre le grand continent américain.
5 mars 1496, vendredi, Henri VII d'Angleterre donne une commission à Jean Cabot, pour l'Amérique.
7 septembre 1555, vendredi, Melendez fonde Saint-Augustin.
10 novembre 1620, vendredi, les Pélerins entrent dans le hâvre de Provincetown.
22 décembre 1620, vendredi, ils débarquent à Plymouth.
22 février 1732, vendredi, nait George Washington.
17 juin, vendredi, prise de Bunker Hill.
11 octobre 1780, vendredi, la trahison d'Arnold est découverte.
19 octobre 1781, vendredi, reddition d'Yorktown.
5 juillet 1776, vendredi, John Adams, soutenu par Richard Henry Lee, demande que les Colonies Unies soient déclarées libres et indépendantes.
En présences de ces faits, il n'y a pas beaucoup à trembler devant le vendredi.

Scène touchante.— En ouvrant une communication entre deux mines en Hongrie, on a découvert le cadavre d'un mineur âgé d'environ 22 ans dans une position qui indiquait qu'il avait péri par suite d'un éboulement accidentel de la mine. Le corps avait conservé toute sa souplesse, les traits étaient pleins de fraicheur, et toute la personne dans un parfait état de conservation attribuée à l'eau de vitriol dont elle était imprégnée. Ayant été exposé à l'air le cadavre devint roide sans que les traits ni l'apparence fussent décomposés. Personne ne reconnut la malheureuse victime. Cependant une tradition conservée parmi les mineurs faisait foi d'un accident arrivé il y avait déjà plus de cinquante ans, par lequel un malheureux avait été englouti vivant dans les entrailles de la terre. On ne fit pas d'autres recherches et on prit les mesures nécessaires pour enterrer le corps avec les cérémonies d'usage.

A cet instant, au grand étonnement de tous ceux qui se trouvaient là, une vieille femme, d'un village voisin, depuis longtemps retenue au lit par les infirmités, apparut tout à coup au milieu d'eux. A mesure qu'elle approchait du lieu de la scène, la joie, la douleur, l'anxiété, qui se peignaient tour à tour sur ses traits vieillis par l'âge, lui donnaient l'apparence d'une personne inspirée, et elle s'avançait avec une vitesse qui paraissait tout à fait miraculeuse. Elle jeta rapidement un regard sur le cadavre, puis rejeta en arrière les longs cheveux qui couvraient son front, afin de pouvoir distinguer ses traits avec plus de facilité.... Toute sa figure s'illumine d'une manière surnaturelle et, au milieu de pleurs et de sanglots, elle déclare, que le corps est celui d'un jeune homme qui lui avait été cher et à qui elle avait été fiancée, il y avait déjà plus de soixante ans. Au milieu de torrents de larmes, et des convulsions qui agitaient son corps épuisé par l'âge, elle rendait grâce au ciel d'avoir pu revoir une fois, avant de mourir, l'obj[illegible] ses premières affections. Oh! s'écriait[illegible] maintenant descendre en paix dan[illegible] Ses forces vitales commencèrent [illegible]vant son agitation et la fatigue; et[illegible] portèrent chez elle, mais à peine [illegible] de quelques pas de celui qu'ell[illegible], que son âme satisfaite s'envola, [illegible] malheur avait séparés se trouv[illegible] un même tombeau.

SIEGE DE SEBASTOPOL.

Les dernières nouvelles reçues de l'armée de Crimée annoncent que les opérations du siége de Sébastopol étaient poussées avec la plus grande vigueur. Le bombardement continuait nuit et jour et les assiégés ne pouvaient trouver le temps de réparer les brèches et les dégats que le canon des alliés faisait aux forts d'enceintes ou à la ville. On assure que les forts Constantin et de la Quarantaine sont démolis; le premier, armé de 110 canons, était situé à l'Ouest de la ville qu'il dominait et le second, armé de 60 canons, à l'entrée du port à l'Est. On ajoute que la plus grande partie de la ville, du côté du Sud, est démolie. Les dernières dépêches reçues à Paris et à Londres, disent que le feu avait pris à Sébastopol sur trois points différents et que cette ville n'était plus qu'un amas de ruines.

Les Russes combattent avec le plus grand désavantage. La position des chasseurs de Vincennes est tellement bien choisie que les artilleurs russes ne pouvaient se montrer sur les murailles, sans être aussitôt abattus.

Une averse de boulets ne cesse de pleuvoir sur la ville et la baie, et les navires russes ont été obligés de venir chercher un abri le long des quais. Mais les alliés, dans le but d'aller les chercher dans ce dernier refuge, préparaient des batteries dominant cet endroit du port et étaient sur le point de lancer contre la flotte une grêle de boulets rouges.

Les alliés préparaient, en outre, des machines en fer, de forme cylindrique, destinées à faire sourdre et sauter les navires russes coulés à l'entrée du port.

Des dépêches particulières annoncent d'une manière positive que le 3 novembre, la ville serait prise d'assaut. L'attaque de Sébastopol du côté de la mer n'avait pas été renouvelée.

Des renforts considérables de troupes alliées sont partis de France et d'Angleterre pour se rendre en Crimée.

De nouveaux détails reçus sur la bataille de Balaklava établissent que les Russes avaient eu mille hommes tués pendant l'action.

La construction de cent vingt bateaux canonniers et de quarante batteries flottantes a été ordonnée.—Ces machines de guerre sont destinées à la prochaine campagne de la Baltique.

Le Dr. Graham.— Le Dr. Graham a été condamné le 10 de novembre, à sept ans de détention au pénitentiaire. C'est le maximum de la pénalité.

Décédée.—En cette Paroisse, le 28 Novembre, Mme. François Joubert, Agée d'environ 30 ans.

Nouveau Magasin de Quincaillerie
A bon marché.

VICTOR DAVID prévient ses amis et les marchands de la campagne, en général, qu'il a transporté son domicile du No. 38 au No. 5, *Vieille Levée, près de la rue du Canal,* où il reçoit dans ce moment un *grand assortiment de* Quincaillerie, Coutellerie et autres marchandises des premières fabriques d'Europe et des Etats-Unis, le tout bien choisi et convenable aux besoins des campagnes de cet Etat. Il a dans ce moment un superbe assortiment de Coutellerie de Rodgers, &c., Butcher et autres, ainsi que deux cents fusils doubles, français, anglais et allemands. Sa longue expérience et son ancienne régularité lui font espérer que ses anciens amis viendront visiter son Stock et ses prix raisonnables: Les termes sont comme autrefois, libéraux et accommodants.
Nouvelle-Orléans, 2 Décembre, 1854.–1m
☞La *Gazette des Attakapus*, le *Courrier du Têche*, publieront cet avis un mois.

AVIS.

THEODORE CHACHERE, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la succession de feu John Powell, décédé, dernièrement de la susdite Paroisse.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.
A. GARRIGUES, *Greffier.*
Opelousas, 2 Décembre, 1854.

AVIS.

JOHN LYONS, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la succession de feu David Hudspeth, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.
A. GARRIGUES, Greffier.
Opelousas, 2 Décembre, 1854.

AVIS.

MICHAEL BIHM, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la succession de feue Aurélia Lavergne, épouse décédée de François Joubert, dernièrement de la susdite Paroisse.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.
A. GARRIGUES, *Greffier.*
Opelousas, 2 Décembre, 1854.

AVIS.

GENEVIEVE MANUEL, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé administratrix de la succession de feu Valery Guillory, son époux décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroise, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.
A. GARRIGUES, *Greffier.*
Opelousas, 2 Décembre, 1854.

A VENDRE,
A un long crédit.
DEUX
HABITATIONS SUCRIERES,

situées sur le Bayou Courtableau, à 5 milles de Washington, Paroisse St. Landry. Ces habitations contiennent 1,800 acres d'excellente terre, dont 500 acres en culture en sucre et en coton.

Il y a un bon moulin à vapeur de Niles & Co. et une excellente maison de maître sur chacune de ces habitations. Aussi 68 esclaves, la plus grande partie desquels sont des travaillants; chevaux, mulets, &c. Les récoltes sont envoyées directement de ces habitations sur le marché de la Nlle.-Orléans.

Ces habitations sont offertes en vente à l'amiable, à des conditions de paiement très longues et avantageuses.—Et si elles ne sont pas vendues avant le 1er Janvier prochain, elles seront vendues à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit.

S'adresser à P. J. PAVY, sur les lieux, ou à Lobit & Charpentier, No. 23, rue de la Douane, Nlle.-Orléans.
Opelousas, 2 Déc. 1854. 52—3f.

VENTE PUBLIQUE.
Succession de feu Lewis A. Deskin.

LE public est par le présent averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné, Encanteur public dans et pour la Paroisse St. Landry, au Port Barré, en cette Paroisse,

Le Mardi 12me Décembre courant,

les propriétés dépendant de la succession de feu Lewis A. Deskin, décédé, dernièrement de la susdite Paroisse, consistant principalement en

UNE MAISON
située sur la terre de Mr. Honoré Déjean, au Port Barré,

100 barils de farine, 48 barils de whisky, 2 barils de gin de Hollande, une barrique de vin de Malaga, 3 barriques de Cognac, 9 barillets de graisse, 1 boucaut d'épaules, 72 jambons préparés au sucre, sel, sucre, un billard avec tous ses accessoires, un lot de vins, liqueurs, &c. en bouteilles, un bateau ferry, un esquif, environ 4,000 pieux de 9 pieds, un petit lot de pieux de 6 pieds, un petit lot de bois de charpente, environ 7,000 bardeaux, 34 caisses de savon, chandelles, un fort lot de tabac à chiquer et de tabac à fumer, un lot de cigarres, un lot de jarres et autre terrine, huile d'olive, huile de palmachristi, 5 barils de biscuits assortis, quincaillerie,
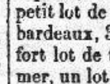
fayence, chaussure pour hommes et pour femmes,
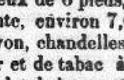
un bel assortiment de meubles de maison, tels que toilettes, tables, lavabos, bois de lit, et une infinité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions.—Toute somme de vingt piastres et au-dessous, payable comptant, et toute somme au-dessus de vingt piastres payable le premier de Mai prochain, 1855;—Les acquéreurs fournissant leurs billets avec caution solidaire à la satisfaction des administrateurs de ladite succession, et toutes sommes portant intérêt à raison de huit pour cent par an à compter de l'échéance.
AUG. DEJEAN, *Encanteur.*
Opelousas, 2 Décembre 1854

TOUTES les personnes qui doivent à la succession de feu Lewis A. Deskin, sont par le présent requises de venir payer sans délai entre les mains des soussignés, administrateurs,—Et toutes celles qui ont des réclamations à exercer contre la même succession sont priées de les présenter avec les pièces à l'appui d'ici au jour de la vente (le 12 Décembre courant.)
HONORE DEJEAN,
VALIERE ROY,
Administrateurs.
Opelousas 2 Décembre 1854.

AVIS.

MARY KING, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommée Administratrice de la Succession en communauté entre elle et ses enfants, issus de son mariage avec John Cook, son époux décédé, dernièrement de la susdite Paroisse.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.
A. GARRIGUES, *Greffier.*
Opelousas, 2 Décembre, 1854.

Negresse en Prison.

IL a été écroué dans la Prison de la Paroisse St. Landry, le 30 Novembre dernier, une Négresse, se disant nommer *Constance*, et son fils, nommé *Octave*, âgé d'environ six ans, elle est âgée d'environ 30 ans, taille de cinq pieds, ayant l'œil gauche crevé, et parlant les deux langues.

Constance dit qu'elle appartient à Mr. Adolphe Boudreau, demeurant sur le Bayou Têche, dans la Paroisse St. Landry, d'où elle est partie depuis le 29 Novembre dernier.

Le propriétaire de cet esclave est prié de venir prouver sa propriété, payer les frais et l'emmener, autrement il en sera disposé selon la loi.
LOUIS L. BOUTTE, *Geôlier.*
Opelousas, 2 Décembre, 1854.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

LES soussignés réclament l'attention de leurs amis et de leurs pratiques sur un grand assortiment de marchandises d'automne et d'hiver, consistant principalement en

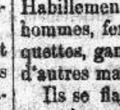
Marchandises sèches,

fines, et des plus à la mode, Habillements confectionnés, chaussure pour hommes, femmes et enfans, chapeaux et casquettes, gants, ainsi qu'une grande variété d'autres marchandises.

Ils se flattent d'avoir un *stock* des mieux assortis, et en disposeront à des termes et prix les plus raisonnables.

Donnez-vous la peine de venir examiner nos marchandises avant d'acheter ailleurs.
GENIN & POIRET.
Opelousas 2 Décembre 1854.

AVIS.

CHARLES CLOSE, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la succession de feu William Smith, décédé, dernièrement de la susdite Paroisse.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.
A. GARRIGUES, *Greffier.*
Opelousas, 2 Décembre, 1854.

Cheval Epave.

S'EST échappé de chez le soussigné, à Washington, un cheval créole, de couleur sagne, âgé de six ans, marqué sur une épaule, ayant une étoile au front, les deux pieds de derrière et un de devant blancs, une très longue queue.

Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le ramènera au soussigné, à la Tannerie, à Washington.
MACHET.
Washington, 2 Décembre, 1854.—tf

VENTE PUBLIQUE.

IL sera vendu en vente publique, par le soussigné Encanteur, devant la Maison de Cour, le Samedi 2 Décembre prochain,

UN MORCEAU DE TERRE,
parfaitement situé, près de la ville des Opelousas, près du chemin tracé pour le rail-road, borné au Nord par une terre de Jacques Lastrapes, à l'Ouest par E. Wartelle, à l'Est par la ligne de la corporation, et au Sud par M. Provent;—mesurant environ vingt arpents, et entouré de pieux et d'une rangée d'arbres divers.

Conditions—Un tiers payable en Avril prochain, 1855, un tiers en Avril 1856 et un tiers en Avril 1857.
A. DEJEAN, *Encanteur.*
Opelousas 25 Nov. 1854.

AVIS.

MARIANNE FELRATH, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommée Administratrice de la succession de feu Frederick Geiger, décédé, dernièrement de la susdite Paroisse.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.
A. GARRIGUES, *Greffier.*
Opelousas, 25 Novembre, 1854.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Peet, Simms & Co. vs. John P. Hudson & als. } Cour de District No. 7163. St. Landry.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, dans le procès ci-dessus intitulé, j'exposerai en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le *Samedi*, 2 Décembre 1854, commençant à 11 heures du matin et continuant, de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de John P. Hudson, dans et à la propriétée ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé sur le Bayou Mallet, contenant environ cinq cents acres, plus ou moins, borné au Nord par le Bayou Mallet, au Sud les Terres Publiques, à l'Est par les terres de Lavergne et à l'Ouest par des Terres Publiques.
J. B. DAVID, *Shérif.*
Bureau du Shérif, St. Landry, 25 Novembre 1854

Dubuisson & Stagg,
WASHINGTON, Le.

VIENNENT de recevoir un assortiment complet de marchandises consistant en marchandises sèches, habillements confectionnés, chapeaux, souliers, bottes, quincaillerie, fayence, grocerie, &c. &c. qu'ils offrent à vendre pour du comptant à des prix très avantageux. Ils sollicitent leurs amis et le public en général de venir examiner leur stock et leurs prix avant de faire leurs achats ailleurs.

Leur demeure est maintenant dans le magasin dernièrement occupé par Mayer & Alexanders.
Washington, 24 Nov. 1854. 3m.

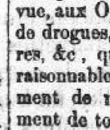
PHARMACIE.
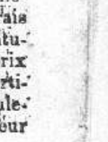

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de recevoir, à leur pharmacie, encoignure Main et Bellevue, aux Opelousas, un assortiment très frais de drogues, médecines, parfumeries, peintures, &c, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables. Ils tiennent aussi un assortiment de médecines patentées et généralement de tous les articles qui concernent leur partie.

☞On trouvera dans l'établissement, à toute heure du jour et de la nuit, un pharmacien dont l'expérience et l'attention qu'il portera aux ordonnances de messieurs les médecins, offrent une pleine garantie aux familles.
P. LEONCE HEBRARD & Co.
Opelousas 25 Nov. 1854.

Peaux! Peaux!!

LE soussigné annonce respectueusement aux habitans et marchands de St. Landry et des paroisses avoisinantes, qu'il est prêt à acheter, *toujours pour du comptant*, toutes les peaux qui lui seront apportées chez lui, et qu'il les payera au plus haut prix du cours.
J. L. COURET.
Opelousas, 25 Novembre 1854.—3m.

AVIS.

LE soussigné prévient les personnes qui lui doivent par billets et comptes, en souffrance, si elles ne viennent pas régler d'ici au mois d'Avril 1855, qu'elles seront poursuivies judiciairement.
LASTIE DUPRE.
Opelousas, 25 Novembre 1854.—4f.

AVIS.

LE soussigné réclame les privilèges de la loi, et défend à toutes personnes d'entrer dans ses entourages avec chien et fusil.
Ed. M. MILLARD.
Grand Coteau, 25 Novembre 1854.